



SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET FORMATION CONTINUE

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Diplôme de niveau 3 - RNCP38386 - Date d'expiration : 31/12/2028

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

CFA du Talhouët - Hennebont

LE METIER (SOURCE : ONISEP)

Les métiers du paysage s'exercent en plein air, requièrent de solides aptitudes physiques et nécessitent une bonne connaissance de l'utilisation du végétal dans son environnement.

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes ou les collectivités territoriales.

Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagements: plantation de végétaux d'ornement, création minérale (ex: pavage, dallage, pas japonais).

Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs ou les clients.

Contexte professionnel : travail en extérieur, port de charges, utilisation de matériel.

LES INDICATEURS DU CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

- Taux de réussite à l'examen : **100 %** en 2025
- Taux d'appréciation : **92 %** en 2024 (non disponible en 2025)
- Taux d'insertion à 6 mois : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>
- Taux d'abandon : **14 %** en 2025
- Taux de rupture : **23 %** sur la promotion en 2025
- Taux de poursuite d'études : non disponible

PUBLIC CIBLE

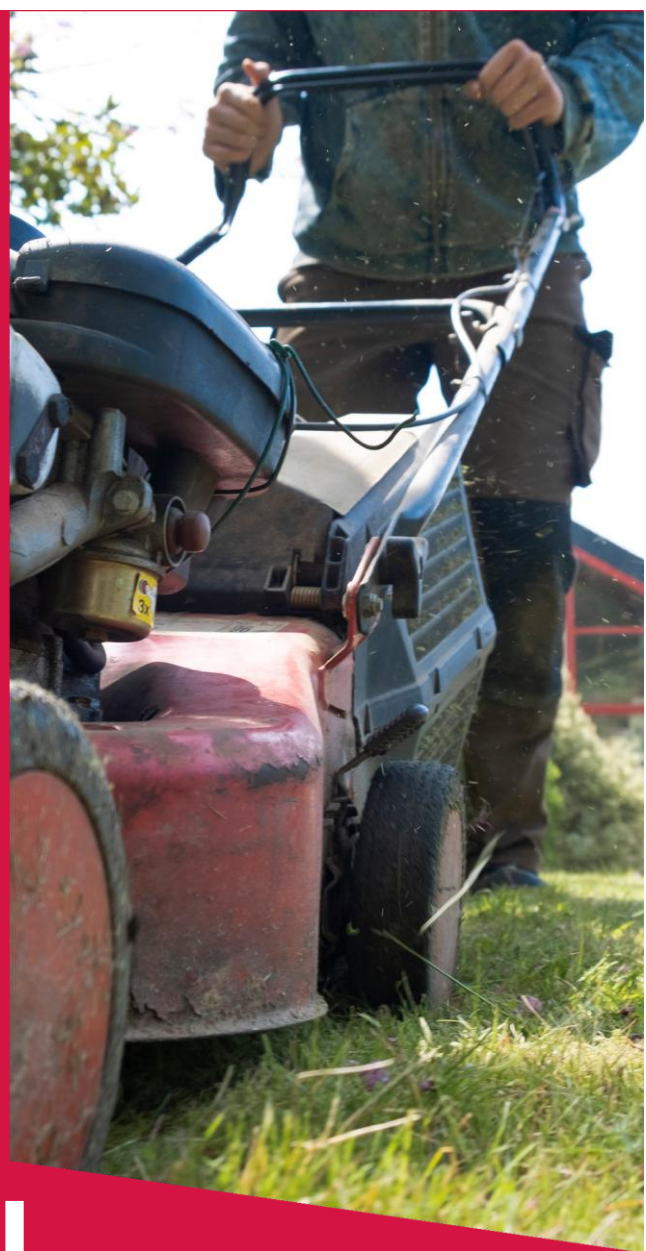
Toutes personnes ayant suivi une classe de troisième, reconversion professionnelle, accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

PREREQUIS

- Etre apte physiquement pour exercer le métier
- **Pour l'apprentissage** : avoir entre 15 et 29 ans (pas de limite d'âge supérieur pour les personnes en situation de handicap) et avoir suivi une classe de troisième
- **Pour la formation continue** : être âgé de plus de 18 ans et avoir un niveau scolaire équivalent à une classe de troisième

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Compléter un dossier de candidature
- Sélection : entretien de motivation avec un positionnement permettant de réduire le parcours de formation de 2 ans à 1 an ; Examen du dossier scolaire et prérequis satisfaits



L'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel qui correspondent au métier d'ouvrier qualifié qui aménage et entretienne les espaces verts.

SUIVEZ-NOUS !





SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

LA DUREE DE LA FORMATION/ ALTERNANCE

La formation dure 2 ans (de septembre à juin N+2) :

- 13 semaines/an (soit 455 heures/an) **en centre** - 35h/semaine
- 78 semaines sur 2 ans (35 h/semaine) **en entreprise** dont 5 semaines de congés payés/an
- Alternance : environ 1 semaine au CFA pour 3 semaines en entreprise

LES OBJECTIFS EVALUABLES

Le CAPa Jardinier Paysagiste compte 7 blocs de compétences dont les objectifs sont :

- CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- CG3 - Interagir avec son environnement social
- CP4 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- CP5 - Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- CP6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
- CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

CONTENU DE LA FORMATION

- MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale : *Histoire Géographie - Éducation socioculturelle - Mathématiques - Technologies de l'informatique et du multimédia - Sciences économiques, sociales et de gestion*
- MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle : *Lettres - Éducation socioculturelle - Biologie-Écologie - Éducation physique et sportive*
- MG3 - Interagir avec son environnement social : *Lettres - Langue vivante - Sciences économiques, sociales et de gestion - Éducation physique et sportive*
- MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise : *Sciences économiques, sociales et de gestion*
- MP2 - Maintenance des matériels : *Sciences et techniques des équipements - Physique et chimie*
- MP3 - Mise en place d'aménagements paysagers : *Sciences et techniques des aménagements de l'espace*
- MP4 - Travaux d'entretiens paysagers : *Sciences et techniques des aménagements de l'espace*
- MIP - Module d'initiative professionnelle : Muret de pierres sèches

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Présentiel : 100 %

LES MODALITES D'EVALUATION

CCF (Contrôle en Cours de Formation) et épreuves terminales

Tous les blocs de compétences doivent être validés afin d'obtenir le CAP.

LES EQUIPEMENTS DU CFA

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Arboretum
- Parc paysager
- Serres pédagogiques
- Hall TP

LES + DE LA FORMATION

- Sorties pédagogiques (expositions, visites,...)
- Actions socioculturelles
- Accompagnement et tutorat
- Chantiers écoles
- Possibilités de bourses d'aides à la mobilité
- Repas possibles sur le site





SCIENCES & NATURE DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

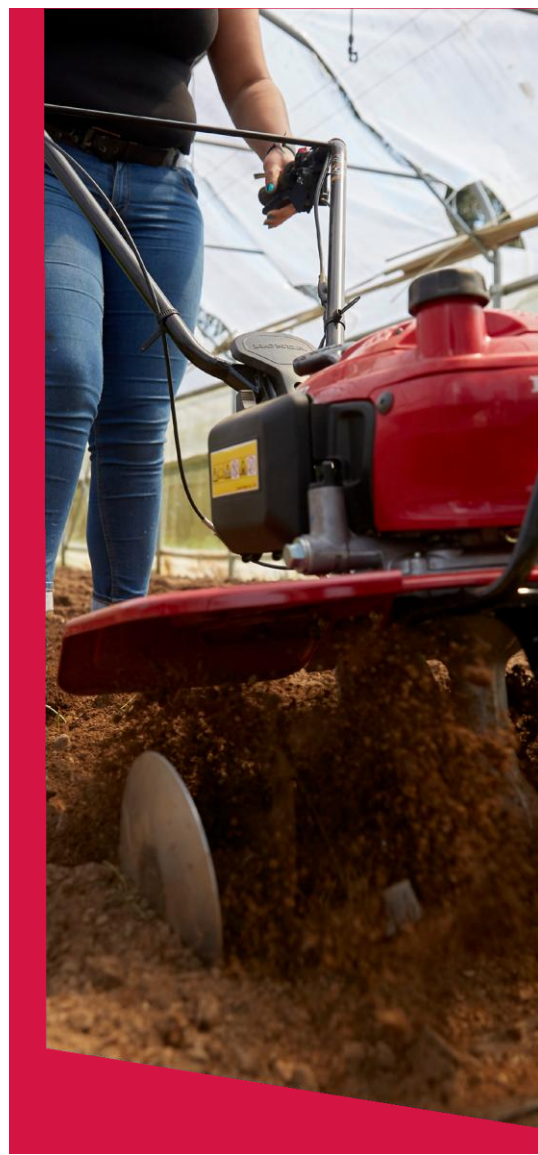
TABLEAU DE REMUNERATION (au 1^{er} janvier 2026, service-public.fr)

• En apprentissage (avoir entre 16 et 29 ans)

Rémunération brute mensuelle** minimale d'un-e apprenti-e				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27 % du SMIC soit 492,22 €	43% du SMIC soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du SMIC, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^{ème} année	39% du SMIC soit 710,98 €	51% du SMIC soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61% du SMIC, soit 1 112,05 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^{ème} année	55% du SMIC soit 1 002,67 €	67% du SMIC soit 1 221,43 €	Salaire le + élevé entre 78% du SMIC, soit 1 421,97 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

• En contrat de professionnalisation

La rémunération (brute) d'un-e salarié-e de 26 ans ou plus ne peut pas être inférieure ni au Smic (1 823,03 € mensuels), ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise. Des dispositions conventionnelles ou le contrat de travail peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le-la salarié-e.



Je simule ma rémunération d'apprenti-e

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>



Je m'informe sur l'alternance

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>



Aides particulières pour les apprenti-e's



- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA



SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT



APRES LE DIPLOME

Poursuite d'études :

Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers,
Baccalauréat Professionnel Conduite de Productions Horticoles,
Brevet Professionnel agricole Ouvrier Spécialisé en Paysage,
Brevet Professionnel Aménagements paysagers, etc.

Insertion professionnelle - Métiers visés :

Ouvrier qualifié en entretien des espaces verts dans des entreprises privées ou pour des collectivités publiques

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est intégralement pris en charge par l'OPCO pour la formation par apprentissage.

Le candidat·e signe un contrat avec une entreprise et devient dès lors salarié·e.

Frais pédagogiques : aucun

La formation peut également faire l'objet d'autres dispositifs de financement. Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CFA DU TALHOUËT

- Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique
- Aménagement de parcours individualisé
- Appui à la signature du contrat d'apprentissage
- Suivi par un référent formateur
- **Personnes en situation de handicap** : parcours adaptable et aide possible pour l'achat d'outils pédagogiques et/ou techniques
- **Référent handicap**

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tél : 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr

SITE DE PONTIVY

Rue de Bretagne
56300 Pontivy

Contacts
02.97.25.93.10
www.campus-snm.fr

SITE DE ST JEAN-BREVELAY

Le Suillo
56660 St-Jean-Brevelay

Contacts
02.97.60.31.93
www.campus-snm.fr

SITE D'HENNEBONT

76 rue du Talhouët
56700 Hennebont

Contacts
02.97.36.23.40
www.campus-snm.fr

